

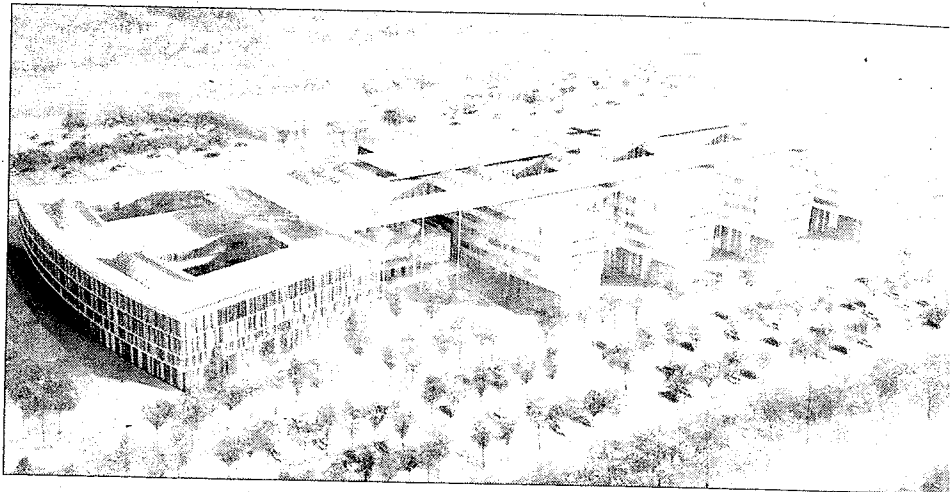
débuteront en mars 2009

Voilà presque 10 ans que l'on parle de la cité sanitaire, ce projet visant à regrouper, au Préhembert, à Saint-Nazaire, l'hôpital et le pôle hospitalier mutualiste. Et le projet avance. Mardi, le bail a été signé. Le permis doit être déposé en juin et le début de la construction est programmé dans neuf mois, pour une ouverture en 2012. Mais les syndicats ne partagent pas l'enthousiasme des protagonistes.

20 janvier 2003, un accord est signé sur la réorganisation de l'offre de soins sur la région nazairienne. C'est le premier acte de la cité sanitaire. 20 mai 2008, le bail emphytéotique est paraphé. Entre temps, les Mutuelles de Loire-Atlantique ont acquis la clinique des Jardins des plantes, la polyclinique de l'Océan puis le centre Étienne Dolet pour devenir le pôle hospitalier mutualiste de Saint-Nazaire, un établissement privé à but non lucratif. Le groupement de coopération sanitaire, le GCS, est créé par les deux porteurs du projet. Printemps 2012, les premiers patients seront admis à la cité sanitaire du Préhembert, le long de la RD492. Le maître d'œuvre s'y est engagé mardi, lors de la signature, très officielle, du bail.

Cinq ans de retard

280 millions d'investissement (hors taxes et hors équipements médicaux lourds), 20 millions d'euros annuels de loyer, 93 000 m² de surface sur une emprise de 20 hectares, 794 lits et places (soit 100 de plus qu'aujourd'hui avec un effort particulier sur la chirurgie



A gauche la partie réservée au pôle hospitalier mutualiste, à droite, celle de l'hôpital

Répartition des activités

Centre hospitalier: Urgences, réanimation, obstétrique, gynécologie, procréation médicalement assistée, pédiatrie, néonatalogie, cardiologie, soins intensifs, pneumologie, gastro-entérologie, neurologie, néphrologie dialyse, chirurgie orthopédique, spécialités chirurgicales (ORL, stomatologie, ophtalmologie), médecine polyvalente et gériatrie.

Pôle hospitalier mutualiste : activités de gastro-entérologie, chirurgie digestive, vasculaire, urologique, oncologie médicale, radiothérapie, soins de suite et de réadaptation, soins palliatifs. Certaines activités médico techniques (bloc opératoire, anesthésie, chirurgie ambulatoire, pharmacie, stérilisation) ou de logistique (cuisine, magasins) seront gérés par l'un ou l'autre. A proximité de la cité sanitaire seront implantés un service de médecine physique et de réadaptation ainsi que l'établissement français du sang.

Il est vrai que l'ambition du centre hospitalier (construit en 1960, restructuré en 1993, il arrive à saturation) et du pôle mutualiste, soutenue par l'agence régionale de l'hospitalisation et les élus, n'était pas anodine. Proposer, via un rapprochement géographique et stratégique, une offre de soins à la hauteur des 300 000 habitants de l'agglomération (450 000 en saison estivale) pouvait paraître utopique. Or les relations public privé, et notamment avec les Mutuelles, ne sont pas ici une nouveauté puisqu'elles remontent à 1991. Mais il aura fallu de longues discussions pour, par exemple, répartir les activités médicales (lire en encadré). Ce sera fait en 2004. Le montage financier sera aussi fastidieux, notamment pour l'hôpital.

Estampillé développement durable

Ce sera le groupement Icade, composé du promoteur éponyme, de la Caisse des dépôts et de consignation, de Barclay's european infrastructure limited et de Dexia, qui emportera le marché. Ils formeront la SA La Cité. À elle de construire le bâtiment, avec le cabinet d'architecte Groupe 6 de Grenoble. Sur 93 000 m², se répartiront les missions de Mutuelle

Atlantique et celles de l'hôpital. Entre les deux, un habitat commun où patients et visiteurs seront orientés. Comme le soulignera Serg Grzybowski, PDG d'Icade, s'agit d'un projet de développement durable notamment sur les économies d'énergie avec panneaux solaires et chaudière à bois. Un établissement fait pour durer puisque des extensions seront possibles. Sans compter que le bail emphytéotique est de 35 ans. Le groupement Icade assure la conception, la construction et l'entretien partiel du bâti. Au centre hospitalier (à hauteur de 70 %) et au pôle mutualiste de régler le loyer pendant 31 ans (à compter de la livraison de la cité sanitaire) soit environ 20 millions d'euros annuels. Une somme financée pour moitié par l'assurance maladie. Quant aux emplois, les protagonistes restent flous sur les chiffres. Et pour cause. Les négociations n'ont pas commencé avec les partenaires sociaux qui se montrent très réticents face à ce projet unique en son genre en France.

Cathy Ryo

